

**SARL LEXMENSA**  
Avocats  
3 Rue de la Résistance - 42000 SAINT-ETIENNE  
Tél. 04.77.32.79.47 - Fax. 04.77.46.68.94  
Mail : contact@

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**De plusieurs appartements, plateaux à aménager, caves, celliers, garages, locaux, places de parking, parcelles de terrain et cour à LA RICAMARIE (Loire - 42150)**

• Sur la Commune de LA RICAMARIE (Loire – 42150), dans un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété, situé 1 Rue Jules Ferry et cadastré Section AB n°27, d'une contenance de 10 ares et 67 centiares, les lots de copropriété suivants :

. **Lots n°4, 5 et 6 : trois emplacements de parking extérieurs** dans la cour bitumée, Avec, pour chacun des lots, les 2 / 1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

. **Lot n°7 : Une cour** d'environ 20 m² au Nord du Bâtiment A, Avec les 3 / 1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

. **Lot n°8 : Une parcelle de terrain** (espace clos) d'environ 118 m², Avec les 6 / 1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

. **Lot n°9 : Une parcelle de terrain** (espace clos) d'environ 92 m², Avec les 5 / 1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

. **Lot n°10, 12 et 13 : trois caves** au sous-sol du bâtiment A, Avec :

- Pour le lot n°10, les 2 / 1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Et les 3 / 1000èmes des parties communes spéciales au bâtiment A

- Pour le lot n°12, 1 / 1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Et les 2 / 1000èmes des parties communes spéciales au bâtiment A

- Pour le lot n°13 : les 2 / 1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Et les 3 / 1000èmes des parties communes spéciales au bâtiment A

. **Lot n°17** : Au premier étage du bâtiment A, un appartement comprenant un couloir de circulation, un séjour, deux chambres en enfilade, une cuisine, une salle d'eau avec W.C.

Avec les 73 / 1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

. **Lot n°18** : Au premier étage du bâtiment A, un appartement comprenant un dégagement / hall d'entrée, une pièce de vie avec alcôve, une chambre, une cuisine, salle de bains avec W.C.

Avec les 76 / 1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Et les 109 / 1000èmes des parties communes spéciales au bâtiment A

. **Lot n°19** : Au premier étage du bâtiment A, un appartement comprenant un couloir de circulation, une pièce de vie avec cuisine ouverte, trois chambres et une salle de bains avec W.C.

Avec les 95 / 1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Et les 137 / 1000èmes des parties communes spéciales au bâtiment A

. **Lots n°20 et 21** : Au premier étage du bâtiment A, deux celliers, Avec :

- Pour le lot n°20, les 125 / 1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Et les 1 / 1000èmes des parties communes spéciales au bâtiment A

- Pour le lot n°21 les 1 / 1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Et les 1 / 1000èmes des parties communes spéciales au bâtiment A

. **Lot n°22** : Dans le bâtiment A, au deuxième étage du bâtiment A, un plateau à aménager supportant un couloir de circulation desservant cinq espaces distincts à l'état brut, d'une surface totale de 125.80 m²

Avec les 146 / 1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Et les 210 / 1000èmes des parties communes spéciales au bâtiment A

. **Lot n°24** : Dans le bâtiment B, en rez-de-cour, un local d'environ 27 m², Avec les 25 / 1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Et les 130 / 1000èmes des parties communes spéciales au bâtiment B

. **Lot n°23 et 26** : réunis en un seul lot pour former, dans le bâtiment B, en rez-de-cour et au premier étage un seul et même espace comprenant une vaste pièce, une petite pièce un couloir de circulation desservant deux autres pièces, Avec :

- Pour le lot n°23, les 137 / 1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Et les 710 / 1000èmes des parties communes spéciales au bâtiment B,

- Pour le lot n°26, les 22 / 1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Et les 116 / 1000èmes des parties communes spéciales au bâtiment B

Suivant état descriptif de division et règlement de copropriété du 29 mars 2016, publié au service de la publicité foncière de SAINT-ETIENNE le 13 avril 2016, Volume 2016 P n°1750.

• **Les trois appartements (lots n°17, 18 et 19) sont actuellement loués (montant des loyers inconnu).**

**Les autres lots semblent inoccupés.**

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute éventuelle location ou occupation sans recours aucun contre le vendeur poursuivant la vente.

**MISE A PRIX : 60 000 €, plus frais et charges**

**ADJUDICATION fixée le jeudi 4 septembre 2025 à 14 heures**

à l'audience des adjudications du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE (42000)

Place du Palais de justice

**A la requête de :**

**La Société CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HAUTE-LOIRE**, société coopérative à capital variable immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE sous le n° 380 386 854, dont le siège social se situe 94 Rue Bergson à 42000 SAINT-ETIENNE, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice, domiciliés en cette qualité audit siège

• Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE ou en l'étude de la SARL LEXMENSA, Avocats à SAINT-ETIENNE.

• Les visites auront lieu le **jeudi 28 août 2025 de 9 heures à 10 heures**, par l'intermédiaire de la SARL AURALAW, Commissaires de justice à MONTBRISON.

• Les enchères doivent être obligatoirement portées par un avocat inscrit au Barreau de SAINT-ETIENNE.

## HD BAT

**SASU au capital de 500,00 €**  
**Siège social : 36 rue Victor GRIGNARD**  
**42000 ST-ETIENNE, FRANCE**  
**SIREN : 882 320 914**

## Modification des dirigeants

En date du 10/06/2025, l'AGE a décidé de nommer Président M. ZEMZAMI Yanniss, 03 Impasse des Sorbiers 39400 Hauts de Bienné, en remplacement de M. HADIDI Abdelkader partant, d'ajouter l'activité de calorifuge, de modifier la dénomination sociale de la société qui devient: CAP-SOCAP. Mention au RCS de Saint-Etienne.

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2023, le tarif annuel 2024 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,187 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

## AVIS AU PUBLIC

Par délibération DE 2025\_45 du Conseil municipal du 18 juin 2025, la Commune de Saint-Bonnet-le-Courreau envisage le transfert des biens de section (dont les références cadastrales sont présentées ci-dessous) dans le patrimoine de la Commune dans un objectif d'intérêt général.

- Bucherolles : C 1775, C 1721, C 1720, C 1718, D 1191, D 180, D 181

- La Goutte : G 1756

- Loibe : C 1773 et C 1134

- Planchat : D 1085 et D 930

- Chavanne : D 11

- Courreau : E 1449, E 934, E 1447, E 1381, E 1377

- Cruzolles – La Roffin : A 1428

- Germagneux : C 685

- La Chaîze - Le Forestier : B 1692 et A 1523

- Pramol : E 326

La délibération sera affichée pendant 2 mois en mairie et un registre sera mis à disposition des membres de la section en mairie aux jours et heures d'ouverture au public (soit le mardi, jeudi et vendredi de 9h16 à 14h15) pour présenter leurs observations.

Le Maire, Joël EPINAT

## AXL.R.CONDUITE

**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 5 000 euros**  
**Siège social: 60 RUE CHARLES DE GAULLE 42000 SAINT ETIENNE**  
**B 523199636 RCS ST-ETIENNE**

## Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision de l'associé unique liquidateur du 19/06/2025:

L'associé unique liquidateur a approuvé les comptes de liquidation.

L'associé unique liquidateur demeurant 24 Rue CAMELINAT 42000 SAINT ETIENNE, siège de la liquidation, prononce la clôture définitive des opérations de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Saint Etienne.

Mention sera faite au RCS de Saint Etienne.

Pour avis,

## Cession de fonds de commerce

ACTE : sous signature électronique à SAINT ETIENNE (42) du 19.06.2025, enregistré au SPFE de SAINT ETIENNE 1, le 24.06.2025. Dossier 2025 00024836, Référence 4204P01 2025 A 01533

VENDEUR : Société CAP OXYGENE – Siège social : 663 Chemin du Tremplin – 42660 LE BESSAT – 828.762.583 RCS SAINT ETIENNE

ACQUEREUR : Société INSOLITE EVA-SION – Siège social : 663 Chemin du Tremplin – 42660 LE BESSAT – 944.518.315 RCS SAINT ETIENNE

FONDS VENDU : « Organisation, encadrement et animation d'activités sportives de pleine nature et d'activités pratiquées en salle ; exploitation d'une balneo'bois : exploitation de bains de vapeur et de bains d'eau chaude », sis et exploité à LE BESSAT (42660), 663 Chemin du Tremplin

PRIX : 65.000 € (éléments incorporels : 15.000 € – éléments corporels : 50.000 €)

ENTREE EN JOUISSANCE ET POSSESSION : 19.06.2025

OPPOSITIONS : SELARL JOHN-EMILE DEYGAT – AVOCAT – 7 Allée de l'Informatique – 42000 SAINT ETIENNE.

**UDA**  
Avocats

## PFMC

## Constitution

Par acte SSP du 25/06/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PFMC

Objet social : La détention de titres de société, la prise d'intérêt et de participation dans toutes sociétés, groupements, entreprises et projets commerciaux, industriels, financiers, mobiliers et immobiliers, le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, tous rôles industriels, commerciaux et financiers, l'étude et le conseil en matière de développement d'entreprises, ainsi que toutes activités similaires ou semblables. La gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés. L'animation effective de sociétés filiales ou sœurs, la participation active à la conduite, à la politique, à la direction, à la gestion, à la coordination et au contrôle de ses filiales et participations ; le rôle de société mère, pilotage de groupe. La prestation de services administratifs, comptables, informatiques, financiers, commerciaux, immobiliers, ressources humaines et d'organisation. L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la gestion, l'exploitation directement ou par bail, la location ou autrement, de tous immeubles, biens immobiliers et droits immobiliers (immeubles bâtis ou non bâtis, actions ou parts de société de nature immobilière), dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement. La prise, l'acquisition, l'exploitation, la concession ou la cession de toutes marques, de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe et susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Siège social : 52 lot le soleil couchant 42330 Saint-Bonnet-les-Oules.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Président : M. SCHNEE Pierre, demeurant 52 lot le soleil couchant 42330 Saint-Bonnet-les-Oules

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action ouvre droit à une voix.

Clause d'agrément : Toute Cession (en ce compris toutes mutations), à titre onéreux ou gratuit, d'actions, y compris entre associés, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Immatriculation au RCS de Saint-Etienne

## TRADIVAL

**S.A. au capital de 62 353 531,08 €**  
**Siège social : 197 route de Charlieu**  
**ROANNE (Loire)**  
**R.C.S. : ROANNE 327 641 346**

## Modification

En date du 27 mars 2025, le conseil d'administration de la société a, à compter du 27 mars 2025 nommé M. Sylvain PRUDON, demeurant à ROANNE (Loire), 15 rue des Déportés aux fonctions de Directeur Général Délégué.

Dépôt Légal RCS : ROANNE  
LE PRESIDENT

## TRADIVAL

**S.A. au capital de 62 353 531,08 €**  
**Siège social : 197 route de Charlieu**  
**ROANNE (Loire)**  
**R.C.S. : ROANNE 327 641 346**

## Modification

Par une AGOA du 22 mai 2025, les actionnaires de la société ont pris acte de la fin des mandats de la société « RONZE DU-BANCHET AUDIT » et de la société « AU-SEIS » commissaires aux comptes titulaire et suppléant, et ont nommé en remplacement en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société « 2R AUDIT » sise à SAINT ETIENNE (Loire), 1 Rue de la Presse - Immeuble Le Millénium et en qualité de commissaire aux comptes suppléant, la société « AUSEIS » sise à LYON (Rhône), 192 Rue de Gerland.

Inscription modificative et dépôt légal : RCS ROANNE.

LE PRESIDENT

## DELTAGRO EXPORT

**S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance**  
**au capital de 10 004 200 €**  
**Siège social : 197 route de Charlieu**  
**ROANNE (Loire)**  
**R.C.S. : ROANNE 442 807 103**

## Modification des dirigeants

L'A.G.O.A. des actionnaires du 16 mai 2025, de la société a pris acte de la démission de ses fonctions de membre du conseil de surveillance de M. Julien FAU à compter 2 avril 2025

Dépôt légal : R.C.S. ROANNE.

## DELTAGRO EXPORT

**S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance**  
**au capital de 10 004 200 €**  
**Siège social : 197 route de Charlieu**  
**ROANNE (Loire)**  
**R.C.S. : ROANNE 442 807 103**

## Modification des dirigeants

Le conseil de surveillance du 20 mars 2025 de la société, a nommé en qualité de membre du Directoire, M. Ludovic PAC-CARD, demeurant à PARVES ET NATTAGES (Ain), 21 Impasse du Bief, à compter du 20 mars 2025.

Dépôt légal : R.C.S. ROANNE.  
LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE

## Appel à manifestation d'intérêt

Roannais Agglomération, forte de 40 communes et 100 000 habitants, soutient l'agriculture locale via un Projet Alimentaire Territorial. Un site agricole à Notre-Dame-de-Boisset (11,5 ha, serres, bâtiments, irrigation) sera disponible dès janvier 2026 pour un projet maraîcher, sous contrat d'occupation temporaire de 5 ans.

Dossier complet sur <https://www.agglo-roanne.fr/ma-collectivite/ville-et-agglo/roannais-agglomeration/marches-publics-avis-administratifs-104.html>

## CARRIERES THOMAS

**SAS au capital de 13 650 040 €**  
**Siège social : MONTROND-LES-BAINS**  
**(42210) 15 Boulevard du Château**  
**RCS SAINT-ETIENNE 754 012 508**

## Changement de commissaire aux comptes

Par A.G.O.A. du 26.06.2025 les associés de la société ont pris acte qu'en application de l'article L.823-1, I alinéa 2 du Code de commerce, la société n'est plus tenue de désigner un commissaire aux comptes suppléant et constate la cessation des fonctions de M. Vincent AULAGNON, commissaire aux comptes suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de SAINT-ETIENNE.

LE PRESIDENT,

## CORIEAULYS

**S.A.R.L. au capital de 8 000 €**  
**Siège social : CHAMBEON (Loire)**  
**14 Route de Magneux**  
**R.C.S. : SAINT ETIENNE 487 995 441**

## MODIFICATION DE L'OBJET

Par décision en date du 13 juin 2025, les associés ont décidé d'étendre, à compter du même jour, l'objet social de la société aux activités de : formation et création de supports de formation, création de jeux éducatifs et supports éducatifs ; consulting et conseil ; communication d'actions pédagogiques.

Inscription modificative et dépôt légal : RCS SAINT ETIENNE

## AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître DELOBRE-HANROT, Notaire à CHARLIEU (42190), 5, Bd Louis Valorge, le 26 juin 2025, a été conclu l'aménagement de régime matrimonial entre : M. Hubert Michel Ennemond AUCOURT né à CHARLIEU (42190) le 9 mai 1951 et Mme Véronique FRAGNAUD née à LE CREUSOT (71200) le 6 mai 1961, demeurant ensemble à LA BENISSON-DIEU (42720) 9 chemin Beauséjour, mariés à la mairie de CHIDDES (71220) le 10 avril 1982.

Les oppositions des créanciers à cet aménagement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,  
Le notaire.

**safer**  
Auvergne-Rhône-Alpes

## SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

### Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

**AS 42 25 0142 01** : superficie totale : 65 a 35 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : MARLHES (65 a 35 ca) - 'LES COMMUNES' : B-224-225. Zonage : A. Occupation : Libre

**AS 42 25 0146 01** : superficie totale : 59 a 60 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation. Parcellaire : AMBIERLE (59 a 60 ca) - 'LES PETITS VILLARDS' : D-809-3170-3177-3179-3186-3217. Zonage : A. Occupation : Libre

**AS 42 25 0122 01** : superficie totale : 2 ha 26 a 63 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : SAINT-GALMIER (2 ha 26 a 63 ca) - 'LA VARENNE JOURSEY' : BI-33-34-36. Zonage : A. Occupation : Libre

**AS 42 25 0145 01** : superficie totale : 1 ha 72 a 95 ca dont 71 a 75 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-BONNET-LES-OULES (1 ha 72 a 95 ca) - 'LA CHARTONNIERE' : B-178-179. Zonage : N, A. Occupation : Libre

**AS 42 25 0144 01** : superficie totale : 1 ha 07 a 46 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-GALMIER (1 ha 07 a 46 ca) - 'LA BOUDINIÈRE' : BH-52. Zonage : A. Occupation : Occupée

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **19/07/2025** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à [direction42@safer-aura.fr](mailto:direction42@safer-aura.fr) (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5 rue de la Télématique 42000 ST ETIENNE - Mail : [direction42@safer-aura.fr](mailto:direction42@safer-aura.fr).



## EARL AUX VERGERS DES SOURCES

EARL au capital de 7500 €  
Siège social : 501 che des sources  
42320 VALFLEURY  
827 896 440 RCS de Saint-Etienne

### Clôture de liquidation

Le 30/06/2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31/12/2024, donné quitus au liquidateur, M. VACHON Daniel, demeurant 501 chemin des Sources 42320 Valfleury pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Saint-Etienne.

Radiation au RCS de Saint-Etienne

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Art. 1007 du Code civil  
Art. 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 22/05/2025, M. David Gabriel Jean OGIER, informaticien, dt à SORBIERS (42290), 1 rue de la Brosse, né à SAINT-CHAMOND (42400), le 21/04/1977, célibataire, non passé, est décédé en son domicile le 22/05/2025.

A consenti un legs universel.

Suite à son décès dépôt de testament reçu par Me DE ZA, Notaire Associé à LA TALAUDIERE (Loire), le 26/06/2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition pourra être formée par tout intéressé auprès de Me DE ZAN, notaire susnommé, CRPCEN 42031, dans le mois suivant la réception par le greffe du TJ de ST-ETIENNE du PV d'ouverture du testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.



## NELECEMA

### Avis de constitution

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître BERGERON, notaire à SAINT ETIENNE en date du 28 mai 2025, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : NELECEMA

Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

Les fondateurs précisent que la raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres. Ils n'entendent pas préciser le détail de ces actions et leurs moyens, sauf à indiquer qu'elles se feront dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

Capital social : 1200 euros  
Siège social : 5, impasse du Molard, 42400 SAINT CHAMOND

Durée de la société : 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de SAINT-ETIENNE

Gérance : Madame Salha HANI (nom d'usage HEMANI), née à SAINT CHAMOND (Loire) le 12 septembre 1968 demeurant à SAINT ETIENNE (42000), 19 rue Antoine ROCHE

## ANNONCES LÉGALES

Une question ?

Appelez Pauline au  
**04 77 92 80 30**  
ou envoyez un mail à  
[legales@paysansdelaloire.fr](mailto:legales@paysansdelaloire.fr)

## FGM CONSTRUCTION

SARL au capital de 5 000 €  
Siège social: sis 9 roue du moulin Perreault  
42100 SAINT ETIENNE  
RCS de SAINT ETIENNE 911 599 280

### Modification du capital

Le 3 juin 2025, un acte unanime a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 5 000 euros par "incorporation de réserves ou apport de numéraire" pour le porter à 10 000 euros.

Les articles 2, 4 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de SAINT ETIENNE.

Jean PUGLISI

## COREME - CONCEPTIONS REALISATIONS MECANIKES ET ELECTRIQUES

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 40 185,59 €  
Siège social : LA TALAUDIERE (Loire)  
40 rue des Mineurs  
R.C.S. : SAINT ETIENNE 397 550 278

### Modification

Suivant décisions du 30 avril 2025, l'assemblée générale de la société, a décidé de modifier l'objet social de la société qui est devenu : Les activités de direction de gestion, de coordination, de contrôle et de représentation liées à la possession ou au contrôle du capital social de filiales ; L'animation de ses participations par la définition seule et exclusivement de la politique du groupe imposée aux filiales ; La prise de participation en fonds propres dans toutes entreprises et sociétés ; La gestion de ses participations et intérêts et le placement de ses fonds libres ; Toutes activités accessoires de gestion courante, prestations de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers ; - Toute activité de négoce, concernant le domaine de la mécanique, des ensembles mécaniques ou électriques, et plus généralement, les produits ou matériels destinés à l'industrie.

Inscription modificative et dépôt légal : RCS SAINT ETIENNE

LE PRESIDENT,



## CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Henri-Laurent ZIEGLER, Notaire à SAINT ETIENNE, 4 rue Chanoine Ploton, le 16 avril 2025, Monsieur Daniel Roger BOURGEOIS, né à SAINT-DIZIER (52100) le 13 mars 1940, et Madame Michelle Renée PARISOT, née à LISLE-EN-RIGAUD (55000) le 22 février 1938, demeurant ensemble à SAINT-ETIENNE (42000), 8 rue Elisée Reclus,

Ont adopté le régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial à ST-ETIENNE (Loire), 4 rue Chanoine Ploton, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion  
Le notaire.

## INSTITUT D'UN GARS ET D'UNE FILLE

SAS au capital de 3.800 €  
400 Chemin de la Roche, 884 249  
42110 MIZERIEUX  
884 249 632 RCS ROANNE

### Dissolution

Les actionnaires de la SAS « Institut d'un gars et d'une fille », société au capital de 3.800 € ayant son siège à MIZERIEUX (42110), 400 Chemin de la Roche, 884 249 632 R.C.S. ROANNE, ont décidé aux termes d'une délibération en date du 30/06/2025 la dissolution anticipée de la société à la même date et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. Ils nomment comme liquidateur de la société et pour la durée de la liquidation Mme Amélie DESORMIERE : 400 chemin de la Roche, 42110 MIZERIEUX, à compter du 30/06/2025 à 24h. Ses fonctions de Présidente ont pris fin à la même date.

Les actionnaires ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de ROANNE.

## CH'TIMMO

### Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ROANNE du 30/06/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée  
Dénomination : CH'TIMMO  
Siège : 14 rue Joseph Déchelette, 42300 ROANNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2 000 euros  
Objet : l'acquisition de tous biens et droits immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, la mise à disposition de biens immobiliers au profit des associés et leur conjoint, ascendant et/ou descendant ; l'activité de marchand de biens ; la propriété, l'administration et la gestion de tous biens et de droits mobiliers et immobiliers.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : la société FRET IMMO, société par actions simplifiée au capital de 476 710 euros, dont le siège social est 14 rue Joseph Déchelette, 42300 ROANNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 981 930 233 RCS ROANNE.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROANNE.

POUR AVIS  
Le Président

## POMHOLD

Société par actions simplifiée  
Au capital de 150 000 €  
Siège social : 80 Rue de la Tour  
SAINT ETIENNE (Loire)  
R.C.S. : SAINT ETIENNE 523 736 579

### Modification

Le Président a pris acte de la démission de Monsieur Frédéric MONIER de ses fonctions de Directeur Général, à compter du 11 juin 2025. Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. SAINT ETIENNE

LE PRESIDENT,

## Une question ?

Appelez Pauline au  
**04 77 92 80 30**

ou envoyez un mail à

[legales@paysansdelaloire.fr](mailto:legales@paysansdelaloire.fr)

## CHRONIQUE JURIDIQUE |

# Le bail verbal

Il n'est pas rare qu'un propriétaire et un exploitant agricole concluent un contrat verbal concernant l'exploitation de terres agricoles, souvent en raison d'une relation de confiance et d'un manque de formalisme. Cependant, en cas de désaccord ou de décès du propriétaire, ce type d'accord peut poser problème, car le propriétaire ou ses héritiers cherchent souvent à mettre fin à l'entente.

Selon l'article L. 411-1 du Code rural et de la pêche maritime, toute mise à disposition d'un bien agricole à titre onéreux pour y exercer une activité agricole relève du statut du fermage, qu'il y ait ou non un contrat écrit. Pour que le statut du fermage s'applique, quatre conditions doivent être remplies :

- mise à disposition d'un bien agricole : le propriétaire doit avoir transféré la jouissance d'un bien à usage agricole à l'exploitant ;
- exploitation agricole : le bien doit être utilisé dans le cadre d'une activité agricole, avec une exploitation réelle du terrain ;
- activité agricole : l'exploitant doit exercer une activité définie comme agricole par la loi (par exemple, culture, élevage, etc.), et non une activité commerciale ou de loisir ;
- contrepartie onéreuse : il doit y avoir une compensation pour l'utilisation du bien, que ce soit sous forme de loyer, services ou autres prestations. Un contrat gratuit ne relève pas du statut du fermage.

Si ces conditions sont réunies, même un contrat verbal peut être requalifié en bail rural par un juge. Le propriétaire peut contester cette requalification, mais c'est à l'exploitant de prouver la présence des quatre critères.

En cas de requalification en bail rural, celui-ci est soumis aux règles du fermage, notamment une durée de 9 ans et des clauses définies par le contrat-type départemental. Cependant, des exceptions existent, notamment pour les petites parcelles ou dans le cas d'une division récente du bien. ■

Marie-Christine Persol,  
FDSEA de la Loire, Service juridique

## Conjoncture

# Sodiaal prévoit d'augmenter son prix du lait en 2025

L'assemblée générale de Sodiaal, tenue le 18 juin, a été l'occasion pour le groupe coopératif de communiquer ses résultats annuels. En 2024, la coopérative a réalisé un chiffre d'affaires de 5,7 milliards d'euros (Md€), un résultat courant stable à 80,5 millions d'euros (M€), et un résultat net en progression de 68 %, atteignant 103,9 M€. L'Ebitda s'élève, quant à lui, à 218,4 M€. La coopérative a ainsi annoncé avoir « maintenu un prix moyen du lait attractif de 492 €/1000 litre (toutes primes confondues, incluant une redistribution et les intérêts des parts sociales de 14,8 €/1 000 l soit 63 M€) ». Pour le lait bio, le prix moyen payé a été de 530 €/1 000 l. Sodiaal a aussi présenté



En 2024, le résultat net de Sodiaal a progressé de 68 %, atteignant 103,9 M€.

De même, la coopérative dénonce « la vente inacceptable d'une brique de lait à moins de 1 € ». Sur ce point, la coopérative partage l'avis de

Syndilait (industriels du lait conditionné) et de l'IPLC (Institut professionnel du lait de consommation), mais aussi des producteurs regroupés au sein de la FNPL.

Du côté des investissements dans les outils de production, la coopérative ambitionne de « doubler ses investissements industriels ». En 2025, près de 175 millions d'euros seront investis, soit 40 % de plus qu'en 2024. Objectif : « gagner en compétitivité et répondre à ses engagements en matière de durabilité ». ■

**175 M€**  
Montant  
des investissements  
prévus en 2025

de 520 €/1 000 l pour le lait bio. À cette occasion, Sodiaal a tenu à rappeler son opposition à la dévalorisation des prix des produits en grande distribution. « La guerre des prix menée entre MDD et premiers prix sur le lait UHT et l'emmental menace directement la viabilité de notre filière laitière », a déclaré Antoine Collette, directeur général de Sodiaal.